

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
13 DECEMBRE 2016

Affiché du 14/12/2016 au 14/01/2017

Date de la convocation : 05/12/2016

Présents : Patrice VALENTIN, Marie-France GEERAERTS, Jean-Luc BATONNET, Dominique VANDIER, Alain ROYER, Claude BELIN, Daniel BISI, Denis TRIQUENOT, Jammes DOYEN, Nathalie FOUQUET, François PARIS, Nicolas PERDREAU, Patricia ROYER, Alexandra BEDEL, Sandrine ROUSSEAU, Valérie MELO

Absente excusée ayant donné procuration : Maude MASCIO à Marie-France GEERAERTS

Absente excusée : Frédérique BORDES

Secrétaire de séance : François PARIS

Avant ouverture de séance,

M. le Maire tient à remercier les élus qui ont décoré avec goût et innovation l'Hôtel de Ville.

L'assemblée du FREPE vient de se tenir. Mme Françoise BEDNAREK qui avait pris la décision de piloter 2 années l'association vient de quitter ses fonctions. Une nouvelle équipe se met en place.

Précision sur la légitimité à maintenir sur Esternay un point accueil tourisme, mutualisé avec le FREPE.

Remerciements à Jean-Michel BORDES qui s'est occupé de préparer, organiser l'exposition des Œuvres de M. Jean BIDAULT le 10 novembre dernier. Son fils Hervé a offert à la Commune un tableau qui rejoindra les œuvres déjà existantes.

OUVERTURE DE LA SEANCE à 20 h 30 sous la Présidence de M. le Maire, Patrice VALENTIN.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, l'assemblée :

ADOpte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 15 septembre 2016.

PREND ACTE de 19 décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie (ci-annexées)

PREND ACTE du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine, communicable aux tiers, réceptionné le 14 octobre 2016 en Mairie d'Esternay.

PROCEDE, dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal et à des ouvertures de programmes pour de nouvelles opérations d'investissement, par redéploiement issus d'autres dépenses non engagées.

CONFIRME, après étude des 2 dossiers présentés par des acquéreurs potentiels de l'immeuble 12 place du Général de Gaulle pour y installer une activité commerciale, sa décision d'aliéner cette propriété. L'arbitrage entre les 2 projets a conduit les élus à préférer, à prix de vente identique, l'offre centrée sur un commerce de bouche qui, de plus, s'adosse à un achat direct et non à une procédure de crédit-bail à portage communal.

DECIDE d'adhérer au Conseil National des Villes et Villages Fleuris moyennant une cotisation annuelle. Cette association est chargée de promouvoir le label Villes et Villages, accompagner les communes, animer et coordonner le réseau des organismes en charge du label dans les régions et départements. Elle favorise le label auprès de tous les publics, développe une communication d'ampleur nationale et internationale, ainsi qu'un accompagnement promotionnel pour le compte des communes.

VOTE une subvention destinée à participer au voyage scolaire d'un élève de la classe spécialisée de 5^{ème} au Collège La Fontaine du Vé de Sézanne (cette subvention se trouve hors cadre de la convention de participation financière établie avec le Lycée pour l'aide accordée aux familles lors de voyages scolaires des enfants domiciliés à Esternay)

DECIDE de verser au Centre de Formation des Apprentis de l'Aube une subvention pour participer au financement de l'établissement qui accueille 4 jeunes apprentis domiciliés sur la Commune. Les élus considèrent que l'apprentissage a pour but de donner à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme et qu'il s'agit d'un outil efficace et reconnu qui permet à des jeunes d'accéder à l'emploi,

DECIDE de verser à l'Association ARISTOCHATS 51, une subvention sur l'exercice 2017. Il importe que cette association, qui accepte d'aider la commune dans sa démarche de mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants se trouvant sur la commune bénéficie d'un soutien financier pour mener ses différentes actions.

DECIDE de verser à l'Association du Comité de Liaison Franco-Allemand une subvention en vue de participer aux frais engagés lors de la venue de nos Amis Allemands d'Etzenrot Waldbronn et Français de Saint-Gervais.

DECIDE de contribuer dans le cadre du FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales géré par le Centre de crise du ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) et dédié aux collectivités territoriales qui souhaitent apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger.) à l'appel d'urgence pour les victimes de l'ouragan Matthew en Haïti.

MODIFIE le montant maximum de l'encaisse que le régisseur de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de location des salles communales est autorisé à conserver.

MODIFIE le montant maximum de l'encaisse que le régisseur de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de place et de stationnement des voitures est autorisé à conserver.

Remboursement à un tiers après sinistre rue des Richards : ce sinistre est pris en charge par le contrat d'assurance de la commune dans le cadre de son contrat « responsabilité ».

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'utilisation partagée avec le PETR du Pays de Brie et Champagne fixant les conditions financières et techniques de mise à disposition d'outils et de ressources informatiques des logiciels métiers Horizon On Line.

SOLLICITE une aide financière au titre de la réserve parlementaire 2017 de Monsieur le Sénateur René-Paul SAVARY pour le programme de travaux de mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville à engager en 2017.

Après avoir pris acte de la teneur du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat et transposable à la fonction publique territoriale qui se compose d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et éventuellement d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

DECIDE d'instaurer l'indemnité de fonctions, des sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

CHARGE M. le Maire de procéder aux attributions individuelles, sachant que celles-ci ne pourront dépasser les crédits proposés, et qu'elles seront motivées par les critères définis pour chacune des indemnités concernées.

APPROUVE les propositions de modification du règlement de la médiathèque afin d'intégrer les conditions et modalités de prêt de DVD.

DECIDE de poursuivre le traitement des archives communales et autorise M. le Maire à signer l'estimation financière et la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de la Marne pour engager cette opération en 2017.

AUTORISE M. le Maire à rembourser à Mme Sandrine ROUSSEAU, la somme engagée par elle pour le compte de la commune d'Esternay pour l'achat de fournitures et petites décorations de Noël.

REFORME INSTRUCTION CARTE NATIONALE D'IDENTITE

M. le Maire informe les élus sur la réforme engagée par le ministère de l'Intérieur pour l'instruction des cartes nationales d'identité. Alors qu'aujourd'hui la demande d'une carte nationale d'identité doit être déposée auprès de la mairie de domicile, bientôt, seules quelques communes pourront recevoir ces demandes. Ce changement devrait s'opérer au 1^{er}

trimestre 2017. Cette réforme suit celle des demandes de passeports biométriques lancée en 2009. Seules quelques communes du département seront habilitées à recevoir les demandes ; il s'agirait des mêmes communes que celles habilitées pour la délivrance des passeports (utilisation du même appareil) même si pour l'heure les futures communes habilitées ne sont pas officiellement déterminées.

Aussi, M. le maire souhaite rappeler que les collectivités de proximité que sont les communes sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique ; elles facilitent la vie quotidienne des habitants et assurent le « bien vivre ensemble ». Il y a une nouvelle fois un affaiblissement du service public et le lien de proximité avec les habitants s'en trouve dégradé dans les communes qui vont être dessaisies de leur compétence.

Le milieu rural manque de moyens de transport. Il s'agit là une nouvelle fois d'une mise à distance, on éloigne les habitants des services et les communes rurales sont particulièrement touchées.

Cette réforme ne fait qu'accentuer les disparités territoriales.

La Commune d'Esternay, bourg centre de 2 000 habitants et pôle de centralité d'un bassin de proximité de 5 000 habitants se doit de garantir aux citoyens un égal accès aux services et apporter une proximité aux besoins réels.

Pour toutes ces raisons, la commune demande à être habilitée pour la délivrance des cartes d'identité et disposer d'un dispositif de recueil. La mise à disposition, voire le pré-équipement d'un espace adapté au sein de la Mairie en phase de rénovation et d'amélioration de l'accessibilité est possible facilement.

MOTION VOTÉE A L'UNANIMITÉ

ELIT en tant que représentants de la commune d'ESTERNAY au sein l'organe délibérant de la nouvelle intercommunalité issue de la fusion des Communautés de communes des Coteaux Sézannais, du Pays d'Anglure et des Portes de Champagne la liste suivante présentée par M. le Maire :

Patrice VALENTIN – Marie-France GEERAERTS – Jean-Luc BATONNET – Sandrine ROUSSEAU – Alain ROYER – Alexandra BEDEL. Les 6 personnes perdant leur responsabilité suite à la fusion et réorganisation sont remerciées pour leur implication.

Questions diverses

M. le Maire informe qu'il est régulièrement sollicité par des opérateurs d'éoliens national pour un éventuel projet sur la Commune. Les communes voisines avancent sur des projets pouvant impacter notre environnement. Aussi, semble-t-il nécessaire que les conseillers municipaux aient une information sur ces équipements et les procédures associées. A ce jour, la commune ne formalise aucun engagement sur son territoire.

_ Fusion des Intercommunalités : informer sur les décisions qui seront à prendre dès janvier 2017 :

- Opposition au transfert automatique de la compétence PLU à la communauté
- Opposition au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du maire au président de l'EPCI

_ Soutien au S.S.I.A.D. (Service de soins infirmiers à domicile) pour la pérennité du service, indispensable à notre territoire rural.

_ Mme Lhuillier Julie, ostéopathe, localisée 7 rue de l'Arbre Haut a décidé de s'investir dans la lutte contre les arrêts cardiaques en s'équipant de la solution Citycare. Ainsi, en sus des 2 points existants, l'un à la Maison du Temps Libre et le second à l'Espace Sportif un nouveau point de défibrillation accessible à toute personne qui en aurait besoin est accessible à cette adresse.

_ M. le Maire précise que les administrés peuvent maintenant saisir par voie électronique la commune pour de nombreuses démarches via l'application XCONTACT dont le lien est posté sur le site internet de la Commune.

Il invite les élus à se connecter et prendre connaissance de ce nouveau moyen de communication et de démarches en ligne (courrier, obtenir une attestation d'inscription sur les listes électorales, connaître son bureau de vote, s'inscrire sur les listes électorales, demander un acte, recensement citoyen obligatoire, signaler un changement d'adresse postale ou autre, demander un relevé de propriété, rencontrer un élu, réserver une salle communale, signaler un problème sur l'espace public, demander une subvention, déclarer une buvette associative, ouvrir une buvette temporaire, utiliser un local commun, autorisation de stationnement pour déménagement, permis de stationnement, permission de voirie etc.)

_ Arrêté de voirie portant permis de stationnement délivré par la Direction interdépartementale des routes Est – District de Vitry-le-François autorisant à des fins d’exploitation d’un stand de vente, à occuper une partie de l’aire de repos, propriété publique de l’Etat située en bordure de la route Nationale n° 4, commune d’Esternay.

_ Information donnée par M. Nicolas PERDREAU sur le programme des festivités de Noël samedi 17 et dimanche 18 décembre. Organisation conjointe avec le Comité des Fêtes, l’UCIA et la Starnacienne.

_ Mme Marie-France GEERAERTS rappelle que le repas des Aînés aura lieu jeudi prochain et la distribution des colis sera effectuée le vendredi 16 décembre à partir de 13 h 30.

_ La date retenue pour les vœux du Maire a été fixée au vendredi 6 janvier 2017.

_ Point par Alain ROYER sur les travaux de réhabilitation d’un logement communal 1 rue d’Etzenrot.

_ Nathalie FOUQUET et Patricia ROYER informent des doléances d’utilisateurs de salles communales, en particulier sur le mauvais entretien ménager (sols et propreté).

_ Nicolas PERDREAU s’étonne que la Communauté de Communes n’ait pas convié les conseillers municipaux à l’inauguration, après travaux, de l’Ecole d’Esternay. M. Jean-Luc BATONNET, à la demande de M. le Maire se charge d’organiser, à destination des élus d’Esternay une visite du site.

_ Problèmes de dégradation des candélabres par les camions stationnant à proximité de la surface commerciale zone industrielle. Une réflexion et une proposition est à l’étude entre la Communauté de Communes et le gestionnaire de l’Intermarché.

_ Patricia ROYER apporte quelques précisions sur le déroulement de la matinée organisée à La Gare dans le cadre du RAM (relai des assistantes maternelles)

Levée de séance à : 22 H 45

Patrice VALENTIN
Maire

Vu le secrétaire de séance

le Maire



Patrice VALENTIN

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 15/12/2016 à 22:04:52
Référence : 988dbde98588020ca158325fcea349b68584a43c

